

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 24 (1987)

Heft: 873

Rubrik: Zurich

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Francophonie encore floue

■ (cfp-mam) A quelques jours de l'ouverture du deuxième Sommet francophone, auquel la Suisse – neutralité oblige – ne participera qu'à titre d'observateur, deux organisations francophones ont manifesté leur mécontentement. La Conférence des minorités ethniques de langue française et le Mouvement romand demandent aux cantons francophones, et plus particulièrement au Jura, de former leur propre délégation et de l'envoyer à Québec. Dé-marche symbolique, mais qui révèle un certain flou autour de la notion même de francophonie.

On voit mal les gouvernements cantonaux violer le droit fédéral et se rendre au Sommet en tant qu'Etats jouissant de la souveraineté internationale, comme semble le souhaiter Roland Béguelin.

Si la francophonie ne peut pas être une alliance entre Etats, qu'est-ce au juste? Le terme est récent, son utilisation politique l'est encore plus et son sens n'est pas encore bien défini. La section francophone du dernier Salon du livre de Paris n'a guère contribué à clarifier les choses. Le public était invité à proposer une définition ou à choisir entre celle de l'académicien Maurice Druon et celle du poète Leopold Sedar Senghor.

ET LA SUISSE ?

L'officialité fédérale semble bouter la francophonie. Il devrait pourtant y avoir moyen d'y trouver notre créneau, de contribuer à la compréhension internationale sans perdre notre sacro-sainte spécificité.

Les cinq organismes mentionnés par le Répertoire l'ont déjà compris. Ce sont:

- l'Association pour la recherche interculturelle (ARIC), Fribourg
- l'Association suisse des éditeurs de langue française (ASELF), Lausanne
- le Conseil international des radios-télévisions d'expression française, Genève
- l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts, Neuchâtel
- le Mouvement romand (MR), Genève.

La version 1987 du *Répertoire des organisations et associations francophones* (éd. de la Documentation française), n'aide pas beaucoup à dissiper le flou artistique. Malgré trois avant-propos dus à des plumes prestigieuses, le guide est incomplet et malaisé d'emploi.

Il fournit des indications sur 246 organismes et associations (dont 15 sont étatiques), établis dans 15 pays. La France et le Canada viennent largement en tête avec respectivement 157 et 45 associations, suivis de la Belgique (22), la Suisse (5), le Brésil (4), le Chili (3), les Etats-Unis (2) et quelques pays qui n'en abritent qu'une seule.

La présence de certaines d'entre elles au répertoire de la francophonie – l'Association pour la diffusion de l'espagnol – a de quoi surprendre. Le classement est également bizarre. Pourquoi le Conseil pour le développement du français en Louisiane et le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur ne sont-ils pas considérés comme organismes officiels?

Quelques lacunes également, comme la mention de cinq académies et l'oubli de la plus prestigieuse d'entre elles, l'Académie française. Les auteurs auraient pu s'inspirer de la brochure sur la francophonie publiée par Xavier Deniau, l'un des signataires des avant-propos, afin de ne pas omettre – entre autres – le Groupe des délégations de langue française à l'ONU, le Comité pour la langue de l'Europe ou l'Association des juristes de langue française.

Force est de constater que ce répertoire reflète des tendances. On y sent également la marque de la rivalité entre la France et le Canada pour s'assurer la première place dans une communauté en voie de formation.

ZURICH Pollution contre vieilles pierres

■ Infras – bureau d'étude pour la planification, le développement, l'environnement et les questions économiques – a évalué le coût de la pollution atmosphérique pour le domaine bâti du canton de Zurich, à l'exclusion des bâtiments historiques et de l'intérieur des locaux. Une estimation très prudente – seuls ont été pris en compte les coûts qui induisent des flux financiers; les frais de nettoyage des bâtiments non commerciaux sont exclus – chiffre le coût de la pollution atmosphérique à 120 millions de francs par an. Pour les trois quarts cette somme représente les investissements nécessaires pour assainir l'enveloppe des bâtiments prématurément vieillie par l'anhydride sulfureux (chauffage) et les oxydes d'azote (trafic).

AUTOMOBILISTES En grève ... en 1936

■ (cfp) Le premier dimanche sans voiture a été le 5 juillet 1936. Les associations suisses d'automobilistes avaient invité leurs membres à ne pas sortir leur voiture en signe de protestation contre le renchérissement du prix de l'essence et contre le mélange d'alcool à l'essence, décidés par le Conseil fédéral comme contribution à l'assainissement des finances fédérales. Le mot d'ordre avait été suivi; des piquets de grève contrôlaient le mouvement et, par solidarité, les garages étaient fermés, ce qui excluait des interventions en cas de panne.

C'est certainement un des premiers cas de boycottage par des consommateurs.

Qui s'en souvient?